

Commune de CONFLANS-SAINTE-HONORINE

Informations sur les risques naturels et technologiques
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

2006-03 n° 2012072-0001 du 12 mars 2012 mis à jour le

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui non

PPRI Seine et Oise	date	30 juin 2007	aléa	Inondation
PSS	date	08 février 1995	aléa	Surfaces submersibles
Plan R.111_3	date	01 août 1990	aléa	Inondation
PPRn	date	30 décembre 2011 (approbation)	aléa	Mouvement de terrain
			aléa	

Les documents de référence sont :

DDRM	Consultable sur Internet	<input checked="" type="checkbox"/>
PPRI (disponible en mairie)	Consultable sur Internet	<input type="checkbox"/>
PSS (disponible en mairie)	Consultable sur Internet	<input type="checkbox"/>
Plan R.111-3 « Inondation » (disponible en mairie)	Consultable sur Internet	<input type="checkbox"/>
PPRn « Mouvements de terrain » (disponible en mairie)	Consultable sur Internet	<input type="checkbox"/>

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

date effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte zone 5 <input type="checkbox"/>	Moyenne zone 4 <input type="checkbox"/>	Modérée zone 3 <input type="checkbox"/>	Faible zone 2 <input type="checkbox"/>	Très faible Zone 1 <input checked="" type="checkbox"/>
---------------------------------------	---	---	--	--

pièces jointes

5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Cartographie des risques naturels prévisibles (ci-jointe)

6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date : 9 avril 2012

Le Préfet ,
Pour le Préfet, et par délégation :
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,

signé

Jean-Marc GALLAND

Cartographie des risques naturels prévisibles (1/1)

Version actualisée au 30 juin 2007 (échelle 1/25000^{ème})

